



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

**L'an deux mil vingt-six, le 22 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : le 15 juin 2026

**Présents :** M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélie, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme CHENAIS Christèle, M. FRIOUX Patrick

**Absents ayant donné procuration :**

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. ROUSSEAU Didier

**Absents :**

M. ERCEAU Tony

**Désigné secrétaire de séance :** Mme Angéline BROUARD-GRIMAUULT

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de votants | Nombre de pouvoirs | Nombre de suffrages exprimés | Vote POUR | Vote CONTRE | Abstention |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------|-----------|-------------|------------|
| 19                                | 18                | 1                  | 18                           | 18        | 0           | 0          |

**OBJET :**

**DEL2026\_049 – AFFAIRES CULTURELLES  
Approbation d'un contrat type de location des salles communales**

**Considérant** que la commune de Barbâtre dispose de plusieurs salles communales destinées à accueillir des manifestations associatives, culturelles, sportives, institutionnelles, privées ou d'intérêt local ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 085-218500114-20260622-DEL2026\_049-DE

**Considérant** que ces équipements municipaux constituent un outil essentiel au service de la vie locale, du développement des activités associatives et de l'animation du territoire ;

**Considérant** la nécessité d'encadrer les conditions de location et d'utilisation de ces équipements afin de garantir leur bonne gestion, leur préservation, le respect des règles de sécurité ainsi que l'égalité de traitement entre les usagers ;

**Considérant** l'évolution des modalités de recouvrement des recettes publiques et la suppression progressive du paiement par chèque dans les services de la Direction générale des Finances publiques à compter de l'année 2027, nécessitant la mise en place de moyens de paiement dématérialisés et sécurisés pour les locations des équipements communaux ;

**Considérant** la nécessité de formaliser les droits et obligations respectifs de la commune et des utilisateurs au moyen d'un contrat de location type précisant notamment les conditions financières, les responsabilités des parties, les obligations d'assurance et les conditions de remise en état des locaux ;

**Considérant** les projets de contrat type de location et de mise à disposition à titre gracieux des salles communales annexé à la présente délibération ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat type de location des salles communales et le contrat type de mise à disposition à titre gracieux annexés à la présente délibération ;
- **PRECISE** que ces contrats s'appliqueront à l'ensemble des locations de salles communales consenties par la Commune,
- **RAPPELLE** que les tarifs applicables aux locations, forfaits éventuels, cautions et prestations annexes sont fixés par délibération du Conseil municipal en vigueur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, les contrats de location et de mise à disposition des salles communales avec les particuliers, associations, collectivités, établissements publics, entreprises ou tout autre organisme bénéficiaire ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

PUBLIEE

LE 23/06/2026

Le Maire,  
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 23 juin 2026

La secrétaire de séance,  
Mme Angéline BROUARD-GRIMAUULT

